



# Compte-Rendu du CSE de la DGI du 27 novembre 2024

## Informations économiques DGI à fin octobre 2024 :

Nouveaux contrats	Chiffre d'affaires DGI	Bénéfices DGI
Lucky Air	2 479 M€	+73 M€

**Géry Mortreux** annonce : « *Sortie définitive des A330 en fin 2026... cependant la DGI continuera d'assurer du support équipements pour nos clients... Une enquête est en cours sur l'accident du tracteur avec un B787 à CDG. Le train avant sera remplacé.* »

L'UNSa Aérien alerte sur la répartition des contrats entre AF DGI et KLM E&M ! Alors que la DGI compte plus d'effectifs, le volume financiers des nouveaux contrats sont presque équivalents entre les 2 entités du groupe. Cela pose question sur la politique d'investissements et de développements décidée au niveau groupe par Anne BRACHET.

- ✓ **L'UNSa Aérien** demande la reconduction du dispositif 2024 de majoration des heures supplémentaires.
- ✓ **L'UNSa Aérien** revendique l'octroi des 30 minutes supplémentaires/vacation pour **TOUS** les salariés venus sur site pendant la période J.O, **MÊME CEUX BÉNÉFICIAIRE DU TT !**  
Le D.R.H de la DGI persiste à refuser notre demande. 😡

## Point Moteurs :



- Livraison de 3 PW1500 à des clients et signature de contrat pour le LEAP 1A 👍
- Toujours des tensions sur les pièces GE90 qui retardent la sortie des moteurs
- La croissance 2025 se base sur les nouveaux moteurs : LEAP, PRATT, ROLLS 👍
- Bonne tenue « sous aile » des moteurs. Mais les T.A.T ne sont pas bons sous l'effet d'une sous-capacité industrielle et des difficultés d'appro. 🙄

**L'UNSa Aérien** alerte sur le besoin de formations techniques des collègues en provenance du passage Court-courrier Orly. Le niveau d'expertise nécessaire doit être acquis avant la mise sur poste.

## Projet d'évolution de l'organisation du support client PBE au sein de l'activité BL.MS

C'est un service qui conçoit, chiffre et réalise le support client des services fournis par l'entité MS. Ce projet de réorganisation s'inscrit dans un contexte de forte croissance de l'activité (avec un chiffre d'affaires ayant progressé de 32,3 M€ en 2013 à 106 M€ en 2023). Cette restructuration veut centraliser les fonctions stratégiques, adapter les processus et « renforcer les équipes ». **Toutefois, cette réorganisation soulève des inquiétudes sur les conditions de travail et les risques psychosociaux (RPS) :**

- ❖ **Volume de travail excessif** : Forte augmentation de la charge par employé de +20 % à +45 %, mettant en péril leur santé physique et psychologique.
- ❖ **Pression sur la performance individuelle** : indicateurs de performance inappropriés, suivi individuel des devis traités, créant une compétition malsaine.
- ❖ **Carence de formation et gestion des nouveaux arrivants** : Absence de planification adéquate, les formations sont confiées à des salariés déjà surchargés.

**Déjà des conséquences psycho-sociales** : plusieurs collaborateurs ont signalé au référent harcèlement DGI un état d'épuisement psychologique, et ont dû recourir à des dispositifs médicaux (suivi psychiatrique, traitements)... d'autres collègues sont en arrêt maladie !

Vote des élus sur la réorganisation du service :

Pour : CFDT	Contre : UNSa Aérien, FO	Abstention : CGC
-------------	--------------------------	------------------

Face à ces nombreuses alertes, **l'UNSa Aérien vote contre ce projet** et propose une résolution aux élus du CSE: « *Demande de déclenchement d'une enquête CSE-CSSCT dans ce service afin d'identifier les risques psycho-sociaux (la souffrance au travail, le surmenage, stress...).* » Vote des élus sur cette motion :

Pour : UNSa Aérien, CGC, FO, CGT	Contre : -	Abstention : CGC
----------------------------------	------------	------------------

## Informations du Bureau du CSE Industriel :

  **Signature d'un accord de flux financiers (péréquation) entre CSE afin d'assurer le financement de la restauration collective Air France** : le COVID et la fin du court-courrier à Orly ont modifié les flux de convives dans chaque restaurant d'entreprise. Une renégociation de l'accord de péréquation a donc eu lieu. **Mais ce nouvel accord reste insuffisant pour le CSE Industriel, qui devra continuer de piocher de l'argent dans ses autres activités socio-culturelles pour assurer la gestion de ses 5 restaurants.** Cette péréquation n'est pas « dimensionnée » pour la DGI, et notre restauration restera en déficit.

Mais une non-signature entraînerait la restitution immédiate de la restauration à Air France.

Vote de la session sur la signature de la nouvelle péréquation :

Pour : UNSA Aérien, CGC, CGT, FO, CFDT	Contre : -	Abstention :-
--	------------	---------------

 **Spectacle de Noel** : les équipes du CSE vous attendent les samedi 30/11 et 08/12

 **Repas de Noel** : le 12 décembre 2024, venez nombreux !

### **Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC**

UNSa-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG

[contact@unsaerien.com](mailto:contact@unsaerien.com)

Rejoignez-nous



Suivez-nous sur Telegram : <https://t.me/UNSaAerienAirFranceDGI>